

## Chapitre 4 Les politiques sociales de l'Etat

L'un des instruments clefs de l'exercice de la fonction redistributive de l'État est la politique sociale. Celle-ci protège les individus contre les risques sociaux (redistribution horizontale) et elle permet de réduire les inégalités socio-économiques (redistribution verticale). La politique sociale passe notamment par :

- La protection sociale, qui répond à une logique d'assistance et/ou d'assurance contre les risques sociaux (maladie, invalidité, chômage, précarité/exclusion, vieillesse, charges de famille, etc.)
- La fiscalité lorsqu'elle permet de réaliser une redistribution verticale des ressources.

La protection sociale s'effectue d'une part par le versement de prestations sociales (prestations pécuniaires), d'autre part par l'offre de services sociaux (prestations non pécuniaires). Ces dépenses sont financées soit par les cotisations sociales, soit par l'impôt.



### À retenir !

- Quelles sont les inégalités socio-économiques ?
  - Les inégalités sont multiformes. À côté des **inégalités économiques** qui correspondent aux inégalités de revenu et/ou de patrimoine entre les individus et les ménages, on observe des **inégalités sociales** que sont les inégalités culturelles, les inégalités devant les risques sociaux que sont la maladie, la vieillesse, le chômage, etc.
  - **Les inégalités économiques et sociales ont tendance à se cumuler et s'auto-entretenir.** Les inégalités économiques entraînent des inégalités sociales qui entraînent des inégalités économiques.
- De quoi se compose la fonction redistributive de l'État ?
  - De la **redistribution horizontale** des revenus qui désigne les transferts de revenus entre des individus ou des ménages qui peuvent appartenir à la même strate de revenu primaire selon qu'ils sont bien portants ou malades, actifs ou retraités. Les **transferts sociaux** visent à maintenir le revenu en cas de survenance de **risques sociaux** (maladie, vieillesse, maternité, accident du travail, etc.).
  - De la **redistribution verticale** des revenus qui désigne les flux de transferts sociaux destinés à réduire les inégalités de revenus entre les individus ou les ménages. La redistribution verticale s'applique au nom de la justice sociale.
- Quels sont les instruments de la politique sociale ? Ils sont au nombre de deux :
  - La **protection sociale** a pour objectif de permettre aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux. Elle suit trois logiques : la **logique d'assurance sociale** dont l'objectif est de prémunir contre un risque de perte de revenus

grâce à des prestations sociales financées par des cotisations assises sur les salaires, la **logique d'assistance** dont l'objectif est d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté avec des prestations sociales versées sous conditions de ressources mais sans cotisations préalables (RSA et allocation adulte handicapé), une **logique de protection universelle** dont l'objectif est de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus (allocations familiales).

- Les ressources de la protection sociale sont les cotisations sociales, la CSG et les impôts et taxes.
  - La **fiscalité** constitue un instrument de la politique sociale. **L'impôt peut être proportionnel** si le taux est unique et invariant en fonction de la valeur imposable (TVA). Il peut être **progressif** si le taux augmente avec le revenu (impôt sur le revenu). La progressivité de l'impôt corrige les inégalités de la répartition primaire contrairement à l'impôt proportionnel.
- Les politiques sociales sont-elles efficaces ?
    - Les politiques sociales jouent un rôle d'amortisseur lors des crises économiques : protègent les plus démunis, réduisent les inégalités, améliorent l'égalité des chances. L'État social est critiqué pour son manque d'efficacité, sa non-adaptation aux nouvelles formes de pauvreté et au risque de dualisation de la société.